

BULLETIN DU P. C. M.

PARAISANT SIX FOIS PAR AN

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

SIÈGE SOCIAL

*Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS*



CHARLES-LAVAUZELLE & C^{IE}

Éditeurs militaires

PARIS, Boulevard Saint-Germain, 124

LIMOGES, 62, Avenue Baudin | 53, Rue Stanislas, NANCY

SOMMAIRE

- I. — Légion d'honneur.
 - II. — Changements dans la liste des ingénieurs.
 - III. — Procès-verbaux des séances du Comité. (Séances des 28 mai, 25 juin et 9 juillet.
 - IV. — Note sur la tournée du P. C. M. de 1924.
 - V. — Divers : a) Lettre au Ministre des travaux publics au sujet de la composition de la Commission chargée de la revision générale des traitements et décret du 29 juillet 1924 fixant la composition de ladite Commission.
 - b) Dépêche du Ministre de l'intérieur au sujet du tarif des honoraires alloués aux ingénieurs des ponts et chaussées à l'occasion de leur participation à des travaux d'intérêt départemental ou communal.
 - c) Désignation de M. Pigeaud au Congrès international mathématique comme représentant de l'Administration et du P. C. M.
 - d) Congrès des agents voyers.
 - e) Avis aux ingénieurs français de passage dans l'Afrique du Sud.
-

I

Légion d'honneur

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M.

ADER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Au grade d'officier.

MM.

ARBELOT, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

WATER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

COUTURIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Au grade de chevalier.

MM.

SCHOENBERG, ingénieur des ponts et chaussées.

DELMAS, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

MONAT, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

RICHARD (Jean-Baptiste), ingénieur des ponts et chaussées.

CHAUVET (Raymond), ingénieur des ponts et chaussées.

LÉVY (Paul-Pierre), ingénieur en chef des mines.

FAVIER, ingénieur des ponts et chaussées.

II

Changements dans la liste des ingénieurs

Publiée dans le Bulletin n° 1 (janvier-février 1924)

A. — ADHÉSIONS NOUVELLES A L'ASSOCIATION.

SOCIÉTAIRES ANNUELS.

MM.

CHAPART, I. C. M.
DURAMEAUX, I. O. M.
BIZOT (Emile), I. O. P.
BOSANO, I. O. P.
BOGQUET DES CHAUX, I. O. P.

CARNEL, I. O. P.
MARINETTI, I. O. P.
ATON, E. I. P.
RENOUX (Jean), E. I. P.
Erratum. — Porter comme sociétaire
annuel : M. FOUCHER, I. O. P.

B. — DÉMISSIONS DE L'ASSOCIATION.

M. DUVAL, I. O. P.

| M. GRIMAUD, I. O. P.

C. — DÉCÈS.

M. BAUME, I. G. P. (en retraite).

| M. BERNARD, I. O. P. (en retraite).

D. — PROMOTIONS ET MUTATIONS.

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

Inspecteur général des mines.

M. DE RUFFI DE PONTEVÈS-GEVAUDAN.

*Ingénieurs en chef des ponts
et chaussées.*

MM.

MARTIN (Paul).

GARBE.

WEIL (Georges-Célestin).

PARMENTIER (Jean).

BLANCHET (René).

MESSIAH.

NICOLAS (Edouard)

Elève ingénieur des ponts et chaussées.

M. CALÈS.

2° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

MM.

LEGAY, I. G. P.

MESNAGER, I. G. P.

RADET, I. C. P.

ROUIN, I. O. P.

GENTY, I. G. M.

METTRIER, I. G. M.

3° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ HORS CADRE,
EN DISPONIBILITÉ, ETC.

MM.

LANCRENON, I. C. M.

HUCHET, I. O. M.

PERRIN-PELLETIER, I. O. M.

MESSIAH, I. C. P.

MONSERAN, I. C. P.

NICOLAS (Edouard), I. C. P.

TARTRAT, I. C. P.

BOURGEOIS (René), I. O. P.

E. — CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE RÉSIDENCE.

Ponts et chaussées.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

LEGAU, a Charbonnier, par Bussière-Galant (Haute-Vienne), a partir de novembre, 7, boulevard Victor-Hugo, Limoges.

NOUILLHAC-PICCH, au Detaix, Auriac du-Périgord (Dordogne).

POISSON, 211, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).

INGÉNIEURS EN CHIEF.

MM.

ALEXANDRE (Paul-Edmond), 29, rue de Monceau, Paris.

BOURGEOIS (Victor), 15, rue Joseph-Bara, Paris (6^e).

BROQUAIRE, Dunkerque.

DECELF, 79, avenue Mozart, Paris.

MURCAINE, 280, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).

MÉTIVET, 58, rue de l'Alma, Tours.

MONSERAN, directeur des exploitations et travaux de la Compagnie française des tramways et de l'éclairage électrique de Shanghai.

PARENTIER, Compiègne (Oise), et 84, rue Bonaparte, Paris (8^e).

RESIL (Eugène), rue du Limon, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

SCOTTO DI VERTIMO, Alger.

TARRAT, 66, boulevard Raspail, Paris (8^e).

TRUVENOT, travaux hydrauliques, arsenal de Brest.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

AGOSTINI, domaine de Casalianda, Aleria (Corse).

BACHET (Noël), 56, cours Gambetta, Bordeaux-Talence (Gironde).

BAILLY, Chaumont.

BARS, Casablanca (Maroc).

BIBÈS, 2 bis, rue Clémence-Isaure, Toulouse.

BLONDEL (Serge), 17, quai d'Austerlitz, Paris.

BOLLARD, Nîmes.

BOURCLOIS (René), Compagnie d'Orléans, service de la voie.

BOURGOIN, rue Edith-Cavell, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), et Indo-Chine.

BOUTET, 60, rue de la République, Nancy.

MM.

CHARY, en congé, 49, boulevard Thiers, Dijon.

COURSIN, en congé, 140, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (10^e).

CURET, 23, rue Fontaine, Paris (9^e).

DANOS (Georges), 13, rue d'Auron, Bourges.

DENIAU, service : 30, avenue Félix-Faure, Paris (15^e); personnelle : 1, rue Félix-Faure, Paris (15^e).

DESABIE, Madagascar.

DUPONT (Louis-André), en congé, 29, rue Descartes, Paris.

FONTAINE, 27, rue Tronchet, Paris (8^e).

GEX, 17, rue Hébert, Grenoble.

GRAN, Thiès (Sénégal).

GRIMAUD, villa Robert, Azurville, près Antibes (Alpes-Maritimes).

GUILLOT, Marseille.

JOURDAIN, directeur du P.-L.-M algérien (Alger).

JOUVENEUX, 67, avenue Paul-Déroulède, Laxou-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

LAHAYE (Robert), 73, avenue Niel, Paris (17^e).

LESBRE, villa Colette, Beyris, près Bayonne (Basses-Pyrénées).

LEVI (Robert), Service de la voie et des bâtiments des chemins de fer de l'Etat.

LIOTIER, Nice.

LOMBARD, Bourg.

MAHÉ, en congé, 35, rue de la Gare, Eaubonne (Seine-et-Oise).

MALET, Guéret.

MIGNIEN, Indo-Chine.

MARÉCHAL, Rennes.

MARINELLI, Indo-Chine.

MAYNARD, 24, rue Chauchat, Paris (9^e).

MINOT, Saint-Louis (Sénégal).

NICOLAS (Marcel), Tananarive (Madagascar).

OUDOUÏTE, 3, rue de Lyon, Paris (12^e).

PERRET, Service du contrôle des distributions d'énergie électrique, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.

PIZON, 25, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg.

RAULT, Dakar (Sénégal).

REYNAUD (Emile), Perpignan.

SCHWARTZ, Ajaccio.

SIMONNET, Douai.

TRUMÉLET, Afrique occidentale française.

VARLET, 50, rue de Rémusat, Toulouse.

ÉLÈVE INGÉNIEUR.

M. AILLERET, 47, rue des Tournelles, Paris.

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES.

M. NIWENGLOWSKI, 47, rue de la Charité, Lyon.

INGÉNIEURS DES MINES.

MM.

BERTHELOT, M. I. C. U. M., H. C. I. T. R., S. P. 131.

BETIER, Alger

BRUN, professeur à l'Ecole des mines, Saint-Etienne.

HURÉ, 7, rue de Pâssy, Paris, et Douai

MM.

LAFAY, 157, rue du Quesnoy, Valenciennes.

LAFOND, M. I. C. U. M., Dusseldorf, S. P. 3.

MIGAUX, M. I. C. U. M., S. P. 3.

PERRIN-PELLETIER, Service de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy.

RICARD, Constantine.

DE VITRY D'AVAUCOURT, adjoint au Directeur du contrôle du travail des agents des chemins de fer de Paris.

III

Procès-verbaux des séances du Comité

Séance du 28 mai 1924.

La séance est ouverte à 16 h. 30, sous la présidence de M. BOURGEOIS, vice-président.

Sont présents : MM. BOURGEOIS, PELLARIN, MAGNIER, GRAMAIN, DARGENTON, DUPIN.

Excusé : M. WALCKENAER.

M. LE CREURER assiste à la séance.

Projet de réforme administrative.

M. DUPIN communique au Comité, de la part de M. le Président WALCKENAER, diverses suggestions et observations recueillies, notamment des camarades VERRIÈRE, THIOLLIÈRE et BOURGUET, au sujet des projets de simplification administrative.

Il est pris note de ces indications, l'affaire restant à suivre.

Reclassement des ingénieurs par application des lois du 1^{er} avril 1923 et du 17 avril 1924.

M. DARGENTON signale quelques-unes des anomalies tout à fait irrationnelles auxquelles risquerait de conduire le reclassement, s'il était effectué de la manière qui semble avoir été jusqu'à présent envisagée.

Le Comité, après examen, charge son Président d'attirer sur ces anomalies l'attention de M. le Directeur du Personnel et de suivre avec soin cette importante question, en tenant compte de ce que les deux lois du 1^{er} avril 1923 et du 17 avril 1924 sont connexes et doivent être jointes en vue d'une application conforme au bon sens et à l'équité.

Génie rural.

M. DUPIN fait connaître que M. le Président WALCKENAER s'est préoccupé de la question et a vu, à ce sujet, M. le Président de la Commission de revision des cadres et de simplification administrative.

La question reste à l'ordre du jour et sera suivie.
La séance est levée à 18 heures.

Le Président de séance,
BOURGEOIS.

Le Secrétaire,
DUPIN.

Séance du 25 juin 1924.

La séance est ouverte à 16 h. 30.

Sont présents : MM. WALCKENBERG, DE PONTEVÈS, AUBRY, NINCK, DEBÈS, MAGNIER, LUDINART, GAILLOT, OUTREY, GRAMAIN, DUPIN.

Excusés : MM. MILLOT, DARGENTON.

M. LE CREURER assiste à la séance.

Seuil des 300.000 francs.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que M. le Ministre des travaux publics a adressé à M. le Ministre de l'intérieur une lettre exposant à nouveau le point de vue des ingénieurs et insistant pour qu'il soit enfin adopté (1).

Indemnités des chambres de commerce.

M. LE PRÉSIDENT indique où en est la question.

Le Comité charge son président de faire une nouvelle démarche auprès des Finances.

**Reclassement des ingénieurs (lois du 1^{er} avril 1923
et du 17 avril 1924.)**

M. LE PRÉSIDENT met le Comité au courant des démarches qu'il a faites auprès de la Direction du personnel, et donne lecture de la note qu'il a remise à ce sujet à M. le Directeur.

Le Comité approuve les termes de cette note et demande à son président de continuer à suivre de très près cette question.

Indemnités spéciales aux ingénieurs des régions libérées.

M. MAGNIER donne connaissance de l'arrêté du 21 mai 1924 réduisant provisoirement aux cinq sixièmes des chiffres précédemment fixés les indemnités spéciales allouées par application de l'article 1^{er} du décret du 20 mai 1922.

(1) On trouvera ci-après, page 17, la réponse du Ministre de l'intérieur, datée du 8 juillet 1924 et, malheureusement, encore une fois négative.

Il fait remarquer que, l'importance des travaux de remise en état de ces régions n'ayant pas diminué, il est logique que les indemnités spéciales destinées à tenir compte du travail supplémentaire résultant de l'exécution de ces travaux restent fixées au même taux.

Le Comité décide de suivre cette question.

Frais de contrôle des distributions d'énergie électrique.

M. le PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre de M. l'ingénieur en chef Rocheray concernant les indemnités de frais de contrôle.

Le Comité reconnaît qu'il est fort regrettable que les indemnités allouées à certains départements aient diminué sensiblement au cours de ces dernières années. Cette situation est due à l'insuffisance du crédit inscrit au budget et au fait que ce crédit n'augmente pas parallèlement au montant total des frais de contrôle encaissés.

Le Comité s'efforcera d'obtenir un relèvement de ce crédit.

Titre d'ingénieur docteur.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître l'état de la question. La Commission chargée, au ministère de l'instruction publique, de dresser la liste des écoles et instituts dont les diplômés ouvriront l'accès au grade d'ingénieur-docteur, a commencé ses travaux. Le président rappelle qu'il a été promis que le président du P. C. M. serait entendu par cette Commission, en même temps que les directeurs de l'École des ponts et chaussées et de l'École supérieure des Mines.

x

Le Comité délègue à M. DARGENTON, trésorier de l'Association, les pouvoirs nécessaires pour signer toutes pièces relatives au renouvellement d'un certificat de neuf obligations Indo-Chine et Yunnan que possède l'Association.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président.
WALCKENAER.

Le Secrétaire,
DUPIN.

Séance du 9 juillet 1924.

La séance est ouverte à 16 h. 30.

Sont présents : MM. WALCKENAER, BOURGEOIS, DE PONTEVÈS, NINCK, MAGNIER, OUTREY, GRAMAIN, DUPIN.

Excusés : MM. AUBRY, PELLARIN.

M. LE CREURER assiste à la séance.

Revision générale des traitements.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître au Comité qu'il l'a réuni en séance exceptionnelle pour le mettre au courant de la question de la revision générale des traitements des fonctionnaires.

Aux termes de la loi de finances de 1923, le Parlement doit être saisi avant le 31 octobre 1924 des propositions du gouvernement concernant la revision générale de ces traitements. La Commission chargée de procéder à l'examen préalable de cette question doit, paraît-il, être très prochainement constituée.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître son intention d'écrire au Ministre pour demander que les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines aient part à la représentation du personnel au sein de ladite Commission et que cette part soit proportionnée à l'importance du corps des ponts et chaussées et du corps des mines dans l'Administration des travaux publics.

Le Comité approuve son Président et lui demande de vouloir bien suivre cette question de très près.

Projet de réforme administrative.

Un échange d'observations a lieu sur l'état des questions soulevées par l'article 102 de la loi de finances de 1923 et par le rapport de la Commission des réformes.

Le Comité prie son Président de signaler au Ministre, par une démarche spéciale, les termes de la lettre adressée à son prédécesseur au sujet du rapport Marin.

Congrès international mathématique.

LE PRÉSIDENT fait connaître que le camarade RABUT a appelé son attention sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que les ingénieurs français fussent représentés au Congrès international mathématique qui doit se tenir à Toronto (Canada), du 11 au 16 août 1924, sous les auspices de l'Université de Toronto et du « Royal Canadian Institute ».

Après examen du programme du Congrès, le Comité s'associe entièrement aux vœux de M. RABUT et émet le vœu que le P. C. M. ait à ce Congrès au moins un représentant, qui serait en même temps représentant de l'Administration des travaux publics. Il serait particulièrement heureux si M. l'Inspecteur général PIGAUD recevait cette délégation et voulait bien l'accepter.

Le Président fera en ce sens les démarches utiles (1).

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,
WALCKENAER.

Le Secrétaire,
DU PIN.

(1) Elles ont abouti à la délégation souhaitée (voir ci-après la lettre ministérielle du 24 juillet 1924).

IV

Note sur la tournée du P. C. M. en 1924.

L'idée d'une tournée à l'étranger, qui avait trouvé faveur parmi les camarades présents à la tournée de 1923, ayant dû être provisoirement abandonnée à cause de la situation économique et de la cherté des trajets internationaux, la tournée de 1924 a été limitée à la France, mais l'intérêt du voyage n'y a rien perdu. Cette tournée, qui a eu lieu du lundi 21 au lundi 28 juillet, s'est déroulée dans les pittoresques régions de l'Auvergne, du Forez et du Dauphiné, et a permis de passer en revue les questions les plus actuelles touchant l'utilisation de nos deux grandes sources d'énergie, la houille blanche et la houille noire.

Le rendez-vous du premier jour était devant la gare d'Eygurande, où le programme annonçait que des auto-cars attendraient les voyageurs. Les uns arrivant de Paris par l'express, les autres ayant passé la nuit à Eygurande même, tous les camarades inscrits pour le départ du matin se trouvèrent exacts au rassemblement; seuls, à l'heure dite, les auto-cars manquaient. Ils ne se firent attendre qu'une demi-heure; mais cet incident marqua le début de la tournée d'une émotion à laquelle succéda aussitôt une belle humeur qui ne se démentit plus de toute la semaine.

Les journées du 21 et du 22 juillet furent consacrées, sous la conduite de M. l'Ingénieur en chef Degove, de MM. les Ingénieurs Albert Renaud et Edmond Roux et de leurs collaborateurs, ainsi que des représentants des entrepreneurs, à la visite des grands travaux des barrages dits de la haute Dordogne, destinés à l'électrification partielle du réseau d'Orléans et placés sur deux rivières tributaires de la Dordogne, le Chavanon et la Rhue.

On commença, durant la matinée du 21, par faire le tour du bassin versant où le Chavanon et ses affluents, la Ramade et la Miousette, vont se trouver transformés, par le barrage du Chavanon, en un réservoir de 199 millions de mètres cubes, de forme ramifiée, épousant la forme des vallons et dont il est à noter que l'agrément du paysage n'aura nullement à souffrir.

Le barrage, de 85 mètres de hauteur, à tracé rectiligne et à profil triangulaire, de 65 mètres d'épaisseur à la base et de 350 mètres de longueur au sommet, formera une masse de béton de plus de 300.000 mètres cubes. La construction en a été entreprise par un consortium comprenant la Société des Grands travaux de Marseille, la Compagnie d'entreprises hydrauliques et de travaux publics, la Société générale d'entreprises et la Société nouvelle de constructions. L'après-midi du 21 juillet fut

consacré à la visite détaillée du chantier, ainsi que du souterrain de déviation de la rivière et des installations affectées à la réception des matériaux.

Le lendemain 22, ce fut le tour des travaux de la vallée de la Rhuc, dont les honneurs furent faits au nom de MM. Schneider et C^o par les camarades Laroche et Tumerelle et qui, en outre de l'établissement des barrages, comprennent d'importants ouvrages d'adduction souterraine d'eau en charge.

Entre ces deux journées, pour passer la nuit du 21 au 22, on dut se répartir entre les deux localités de Condat et de Bort, dont les hôteliers et les notables habitants rivalisèrent d'obligeance pour loger et nourrir l'expédition. A signaler, en particulier, l'aimable accueil et les spirituelles paroles de bienvenue de M. Jalenques, maire de Condat.

Les auto-cars, après avoir passé par les célèbres points de vue de Murols et des lacs des cratères, aboutirent à Clermont-Ferrand le 22 au soir.

La matinée du 23 fut employée à l'ascension classique du puy de Dôme, dont, malheureusement, l'horizon était bouché par le brouillard; c'est la seule partie du programme qui ait été contrariée par le temps. Montferrand, Royat furent également des buts d'excursion pour quelques-uns, avant le départ pour Saint-Etienne, où l'on arriva le soir du 23.

Là, on était en plein pays de houille noire, et dans l'antique berceau de l'industrie française. Répondant avec le plus obligeant empressement à la demande qui leur avait été faite au nom du P. C. M. par le camarade Gallot, ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique de Saint-Etienne, M. Biver, président de la Chambre de commerce, directeur de la Compagnie des mines de la Loire, et M. Dessemond, directeur de la Société des houillères de Saint-Etienne, avaient organisé un programme de visites mettant à profit d'une manière aussi heureuse que possible le temps, malheureusement trop court, dont on disposait. C'est ainsi que les camarades participants de la tournée, qui appartenaient presque tous au corps des ponts et chaussées et dont plusieurs n'étaient jamais descendus dans un puits de mine, purent, par groupes, prendre part, sous la conduite des directeurs et ingénieurs de ces mines, à des tournées souterraines, parfaitement choisies pour montrer clairement les méthodes d'exploitation.

A la surface du sol (*au jour*, comme disent les mineurs), la visite des carreaux de mine et en particulier des installations du siège Couriot; celle des fours à coke de l'une et l'autre Société, de leurs centrales électriques, de l'usine électro-métallurgique de la Compagnie des mines de la Loire mirent en évidence les plus récents perfectionnements de l'art des mines et de la métallurgie. M. Dessemond intéressa au plus haut degré les visiteurs auxquels il fit parcourir les usines destinées à la récupération

des sous-produits de la distillation de la houille, à la gazéification des schistes carbonneux avec fusion des cendres et fabrication de ciment de laitier et de fonte siliceuse, à la synthèse de l'ammoniaque.

Une autre branche d'industrie, qui n'a pas moins contribué que les mines et la métallurgie à la gloire et à la richesse de Saint-Etienne, est la fabrication des rubans et des velours. Elle n'est pas restée en dehors du programme. M. Louis Giron a bien voulu montrer sa belle fabrique de velours et de rubans de velours aux membres du P. C. M. et à leurs familles, qui y ont pris une leçon de choses particulièrement attrayante.

Enfin, il est impossible de clore cet aperçu du séjour à Saint-Etienne (24 juillet et matinée du 25) sans mentionner la manière charmante dont fut coupée la journée du 24, par le déjeuner que la Compagnie des mines de la Loire offrit, en l'hôtel de la Société des Ingénieurs, aux membres du P. C. M. et aux éminentes personnalités locales aimablement rassemblées autour d'eux.

Même pendant ces instants de repos, l'utile fut mêlé à l'agréable, car chacun des convives trouvait à sa place une série de documents instructifs, entre autres une notice sur l'Ecole nationale des mines de Saint-Etienne, dont l'éminent directeur, M. l'Ingénieur en chef Chipart, était présent au banquet.

De Saint-Etienne, dans l'après-midi du 25 juillet, on se transporta par chemin de fer à Grenoble. C'était retourner à la houille blanche et en trouver les applications dans l'une des régions de la France où elles ont le plus d'ancienneté et de variété. M. l'Ingénieur en chef Simon et M. l'Ingénieur Haegelen, du Service des forces hydrauliques, avaient bien voulu y organiser une série alternée de visites industrielles et de parcours touristiques.

Le 26 juillet, on visita, au cours de la matinée, la prise d'eau et l'usine hydro-électrique de Drac-Romanche, le laboratoire d'hydraulique de Beauvert et les établissements Neyret-Beylier. L'après-midi de ce samedi fut consacré à l'excursion de la Grande-Chartreuse, avec retour par Uriage.

L'excursion du Lautaret, faite le dimanche 28, donna l'occasion de passer en revue, le long de la vallée de l'Oisans, les aménagements hydrauliques de la Romanche, qui fournissent l'énergie alimentant, dans une suite d'usines, notamment aux Clavaux et à Rioupéroux, la fabrication du chlorure de calcium et des ferro-alliages.

Enfin, le lundi 28, la tournée se termina par la visite des installations et des ouvrages d'art du chemin de fer électrique de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, dont un train spécial, organisé par M. l'Ingénieur en chef Houpeurt, permit de parcourir jusqu'à La Motte-d'Aveillans le magnifique tracé.

V

Divers

A.

La lettre ci-après a été adressée par le Président du P. C. M. à M. le Ministre des travaux publics :

Paris, le 10 juillet 1924.

Monsieur le Ministre,

L'article 5 de la loi du 18 décembre 1923, faisant suite à l'article 39 de la loi du 30 avril 1921, dispose que la revision générale des traitements, soldes et indemnités de toute nature, dans tous les services de l'Etat, doit faire l'objet de propositions qui seront soumises aux Chambres avant le 31 octobre 1924.

Ces mêmes articles de loi spécifient que ladite revision doit être préparée par une Commission dont un décret, rendu sur la proposition du Ministre des finances, doit régler la composition, et qui doit comprendre un tiers de représentants du personnel.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur le Ministre, sur l'intérêt de premier ordre qui s'attache, pour les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, je ne dirai pas seulement à avoir part à la représentation du personnel au sein de cette Commission, mais à y avoir une part proportionnée à l'importance du corps des ponts et chaussées et du corps des mines dans le personnel administratif de votre Département ministériel.

Le Comité de l'Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, alarmé de voir s'approcher l'échéance du 31 octobre 1924 sans avoir, jusqu'à ce jour, connaissance d'aucune désignation faite parmi les membres de l'Association en vue de cette représentation, m'a chargé de signaler la question à votre bienveillante attention et à votre sollicitude, sur laquelle nous comptons, et de vous demander d'intervenir de toute urgence auprès de M. le Ministre des finances pour que la Commission soit composée ainsi que le réclament les intérêts légitimes des ingénieurs et l'intérêt général lie à la bonne organisation de vos services.

Je me permets de vous faire remarquer que les ingénieurs des ponts et chaussées et les ingénieurs des mines constituent deux personnels ayant entre eux des liens, des traditions communes et, sur beaucoup de points, un parallélisme étroit d'organisation, mais dont les services fondamentaux sont différents, dont les indemnités sont distinctes et qui, par conséquent, doivent être admis l'un et l'autre à présenter leurs observations.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de mon respectueux dévouement.

*L'Inspecteur général des mines,
Président du P. C. M.,*

WALCKENAER.

La Commission dont il était question dans la lettre ci-dessus a été constituée par décret du 29 juillet 1924 et comprend, au

nombre de ses membres, M. l'Inspecteur général des ponts et chaussées **BOURGOIS**, vice-président du P. C. M. On trouvera ci-après le texte de ce décret.

Le Président de la République française,

Vu l'article 39 de la loi de finances du 30 avril 1921 ainsi conçu : « Dans un délai maximum de quatre années à partir de la promulgation de la présente loi, une revision générale des traitements, soldes et indemnités de toute nature sera effectuée dans tous les services de l'Etat et dans les établissements publics de l'Etat dans un but de péréquation et en conformité du mouvement général des prix.

» Il sera tenu compte, dans cette revision, des charges de famille des ayants droit. Elle sera préparée par une Commission dont la composition sera réglée par décret rendu sur la proposition du Ministre des finances »;

Vu l'article 5 de la loi du 28 décembre 1923 ainsi conçu : « La revision générale des traitements, soldes et indemnités de toute nature, prévue par l'article 39 de la loi du 30 avril 1921, fera l'objet de propositions qui devront être soumises aux Chambres avant le 31 octobre 1924.

» La Commission comprend un tiers de représentants du personnel »,
Sur la proposition du Ministre des finances,

Décret :

Article premier. — Il est institué, au ministère des finances, une Commission chargée de coordonner les études relatives à la revision générale des traitements, soldes et indemnités des personnels civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat. Cette Commission est composée comme suit :

MM.

Hébrard de Villeneuve, président honoraire du Conseil d'Etat, président.

Maringer, président de section au Conseil d'Etat, vice-président.

Berteaux, consul général, chef de bureau au ministère des affaires étrangères.

Bourgeois, inspecteur général des ponts et chaussées.

Brin, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Chanski, chef de bureau au ministère des finances.

Chardon, conseiller d'Etat.

Chareyre, contrôleur général de 1^{re} classe de l'armée.

Charmeil, directeur au ministère du commerce et de l'industrie.

Cauville, directeur au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Deletête, directeur au sous-secrétariat d'Etat des postes et télégraphes.

Denoix, directeur au ministère des finances.

Imbert, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, chef du service de l'inspection générale.

Labussière, directeur au ministère de l'intérieur.

Lacroix, conseiller d'Etat.

Lecomte, contrôleur général de 1^{re} classe de la marine.

Mancel, directeur au ministère de la justice.

Maret, inspecteur général des finances.

De Margerie, directeur au ministère des finances.

Moullé, conseiller maître à la Cour des comptes.

Revel, inspecteur général des colonies.

Sauvalle, inspecteur général des finances.

Trémeau, directeur au ministère des finances.

Vittini, directeur au ministère de l'agriculture.

Baylot, délégué de la Fédération postale.

Budon, membre du bureau de la Fédération nationale des syndicats des fonctionnaires.

Cope, délégué de l'Entente universitaire.

Delacour, membre du Conseil de la Fédération nationale des syndicats des fonctionnaires.

Digat, délégué de la Fédération postale.

Laurent, secrétaire de la Fédération nationale des syndicats des fonctionnaires.

Métayer, membre du Conseil de la Fédération nationale des syndicats des fonctionnaires.

Richer, membre du Conseil de la Fédération nationale des syndicats des fonctionnaires.

Riquet, délégué de l'Entente universitaire.

Roussel, délégué de l'Entente universitaire.

Tournade, délégué de la Fédération postale.

Warquier, secrétaire adjoint de la Fédération nationale des syndicats des fonctionnaires.

Des arrêtés du ministère des finances pourront désigner, pour chacun des membres de la Commission, un suppléant qui le remplacera en cas d'empêchement.

Art. 2. — Les directeurs et chefs de services de personnels des ministères qui ne sont pas membres de la Commission pourront assister à ses séances pour lui fournir la documentation spéciale à leur compétence. Y assisteront également le directeur de la statistique générale de la France et le sous-directeur du budget et du contrôle financier au ministère des finances.

Art. 3. — Les rapporteurs et secrétaires de la Commission seront désignés par arrêté du Ministre des finances.

Art. 4. — Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 juillet 1924.

Signé : GASTON DOUMERGUE.

Le Ministre des finances par intérim,

Signé : REYNALDY.

Pour ampliation :

Pour le Directeur :

Le Chef de Bureau

Signé : CHAMSKI.

B.

Le Ministre de l'intérieur a adressé la dépêche suivante au Ministre des travaux publics au sujet du relèvement du tarif des honoraires alloués aux ingénieurs des ponts et chaussées à l'occasion de leur participation à des travaux d'intérêt départemental ou communal :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 8 juillet 1924.

DIRECTION

DE

l'Administration Départementale
et Communale

4^e Bureau.

HONORAIRES DES INGÉNIEURS
POUR TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX
ET COMMUNAUX

Le Ministre de l'intérieur

*à Monsieur le Ministre des travaux publics
(Personnel, 3^e bureau).*

Vous avez bien voulu appeler de nouveau mon attention sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que le tarif des honoraires alloués aux ingénieurs des ponts et chaussées à l'occasion de leur participation à des travaux d'intérêt départemental ou communal, soit relevé.

Je me suis fait représenter le dossier de l'affaire et, après examen attentif, il ne m'est pas possible, pour les motifs exposés dans la lettre de mon prédécesseur du 21 janvier dernier, et quel que soit le désir de vous être agréable, de donner satisfaction à votre demande; je ne puis que vous en exprimer mes vifs regrets.

Pour le Ministre de l'Intérieur :

*Le Directeur du Cabinet,
Signé : REYNAUD.*

C.

Désignation de M. Pigeaud au Congrès international mathématique comme représentant de l'Administration et du P. C. M.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE

Paris, le 24 juillet 1924.

DES

TRAVAUX PUBLICS

PERSONNEL

LE MINISTRE,

1^{er} Bureau.

*à M. Pigeaud, inspecteur général des ponts et
chaussées, sous-directeur de l'École nationale
des ponts et chaussées.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné pour représenter l'Administration des travaux publics, en même temps que l'Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, au Congrès international mathématique qui doit avoir lieu à Toronto (Canada), du 11 au 16 août prochain, sous les auspices de l'Université de Toronto et de l'Institut royal canadien.

*Le Ministre des travaux publics,
Signé : PEYTRAL.*

D.

On croit devoir, à titre d'information, reproduire ci-dessous un entrefilet paru sous ce titre dans le *Moniteur de Paris* du 22 juin 1924 :

Le Congrès des agents voyers.

Les agents voyers de France ont tenu, le 14 juin, leur Congrès annuel, en l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Humbert, agent voyer en chef du Rhône.

Après avoir envisagé les différentes méthodes techniques pour l'amélioration du réseau routier français, ils ont pris, pour cette fin, d'intéressantes décisions. L'unification des services de la voirie par la décentralisation au profit des départements, réclamée par l'opinion publique, leur a paru parfaitement justifiée pour satisfaire les exigences modernes du réseau routier, tout en permettant immédiatement d'importantes économies. La remise aux départements des routes nationales serait une mesure judicieuse pour l'intérêt général, les départements étant mieux placés pour connaître les besoins à satisfaire et les moyens appropriés pour leur réalisation.

E.

Avis aux ingénieurs français de passage dans l'Afrique du Sud.

Le camarade Génissieu, ingénieur en chef du Service central des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique, fait connaître que, lors de la récente Conférence mondiale de l'énergie, à Londres, où il assistait comme délégué du gouvernement, M. W. Van Dalsen, membre de l'« Electricity Supply Commission », à Johannesburg (Afrique du Sud), a indiqué qu'il serait très heureux de recevoir et d'aider les ingénieurs français qui, de passage dans son pays, viendraient s'adresser à lui.

Le Gérant : M. LE CREURER,
117, rue Notre-Dame-des-Champs. Paris (6^e).